



Recherche Volontaires pour le Conseil de Vie Collégienne

publié le 10/09/2024

Engagez-vous pour votre collège !

Descriptif :

Qu'est-ce que le CVC ?

Qu'est-ce que le CVC ?

C'est une instance du collège qui est composée d'élèves de tous les niveaux. Son rôle est d'améliorer la vie du collège en mettant en place des projets, en donnant la parole aux élèves.

Il se compose d'élèves volontaires, de professeurs, d'assistant d'éducation et de la CPE. Des rencontres ont lieu une fois par mois.

Objectifs du CVC :

► Contribuer à la vie du collège :

Le CVC permet aux élèves de prendre la parole au sujet de la vie collégienne, il permet de mieux prendre en compte les attentes des élèves pour l'amélioration des conditions de vie au collège, il contribue à rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement et d'être force de proposition.

► A communiquer dans notre collège :

L'objectif est de favoriser l'expression collégienne et de l'encadrer. Le CVC permet aussi aux élèves de s'exercer à la citoyenneté et mieux comprendre les valeurs de la République. Et enfin, il contribue à apprendre à dialoguer, échanger, débattre et argumenter.

► A comprendre votre collège (son fonctionnement et aussi pourquoi et comment sont prises les décisions).

Quelques exemples de projets réalisés ces dernières années :

- décoration du foyer
- aménagement de la cour et décoration des bancs
- réalisation de tags sur les casiers
- collecte pour la banque alimentaire
- semaine des langues
- boîtes à livres

Comment participer ?

Chaque élève peut se porter volontaire pour participer, une feuille de candidature (en pièce jointe ou donnée lors de l'élection des délégués de classe) est à remplir et à rendre avant le 14/10 à Mme LIZOT. Les candidatures seront affichées dans le hall.

Je compte sur vous et vous remercie pour votre engagement,

Mme LIZOT, CPE



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.